

Service des loisirs

Guide des parents

Mot de la coordonnatrice

Bonjour chers parents,
Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue, à vous et à votre enfant à notre camp de jour pour l'été 2019.

Vous recevez aujourd'hui ce guide des parents, outil essentiel à tout parent dont l'enfant est inscrit à nos activités estivales.

Prenez note qu'il en va de votre responsabilité de prendre connaissance de toutes ces informations et de communiquer avec nous pour toutes questions. Nous vous souhaitons un merveilleux été parmi nous.

Lyse Germain
Coordonnatrice des loisirs
450 473-5918 poste 221

Sabrina Lauzon Turpin
Coordonnatrice du camp de jour
450 473-5918 poste 223

Les activités régulières et activités spéciales

Les activités régulières

Chaque enfant aura la chance de participer aux activités régulières du camp de jour à travers notre thématique de l'été.

Nos activités ont lieu principalement dans les locaux du Centre communautaire. Par contre, les enfants auront la chance de fréquenter d'autres lieux de la municipalité. Il est donc important de communiquer avec nous si vous devez venir chercher votre enfant au courant de la journée. Nous vous indiquerons ainsi l'endroit où votre enfant s'amuse à ce moment-là.

Lors des jours de pluie, le camp de jour est ouvert. Les activités auront lieu à l'intérieur.

Lors des journées de canicule, des périodes de jeux d'eau seront ajoutées à l'horaire.

Les activités spéciales

À chaque semaine, les animateurs ont la possibilité d'organiser une activité spéciale avec leur groupe d'enfants. Une feuille explicative sera distribuée aux parents pour les informer de tous les détails dans ce cas.

TOUTE SORTIE OU ACTIVITÉ PEUT ÊTRE MODIFIÉE EN TOUT TEMPS ET CE, SANS PRÉAVIS.

Pour toutes questions, commentaires ou informations, communiquez avec nous !

Heures d'ouverture & dates importantes

Camp de jour	Service de garde
Lundi au jeudi 9h à 16h	Lundi au jeudi 6H30h à 9h et 16h à 18h
Vendredi 9h à midi	Vendredi 6H30h à 9h et midi à 18h

Les activités auront lieu du 25 juin au 16 août 2019

Les activités régulières du camp de jour ont lieu au Centre communautaire Albert-Cousineau au 190, 41^e Avenue. C'est à cet endroit que vous devez y déposer votre enfant le matin et venir le chercher en fin de journée.

Prenez note que lors des sorties, les heures d'arrivée et de départ, sont sujet à changement. Vous recevrez une feuille vous informant de l'heure d'arrivée de votre enfant pour chacune des sorties ou activités spéciales faites au Centre communautaire.

En tout temps votre enfant doit avoir

- **Une boîte à dîner identifiée avec un repas et au moins deux collations.** Les aliments devront être exempts de noix ou d'arachides. Il est préférable d'ajouter un élément froid (bouteille d'eau gelée ou objet de type ICEPAK) à sa boîte à dîner pour garder ainsi la fraîcheur des aliments.
- **Une serviette de plage, son maillot et de la crème solaire.**
- **Une bouteille d'eau** que votre enfant pourra remplir durant la journée.
- **Des vêtements propices aux jeux** (voir la section **Sécurité**).
- Les enfants qui se déplaceront à vélo devront se munir d'un cadenas car nous ne sommes pas responsables des vélos perdus ou volés.
- **Les jouets, les appareils électroniques, l'argent ou autres objets doivent rester à la maison pour éviter la perte, le vol ou le bris.**
- Chaque enfant doit avoir des **comportements adéquats** envers les autres enfants et notre personnel (voir la section **Interventions et règles de vie**).

Notre personnel ne communiquera pas avec les parents pour vérifier lorsque votre enfant s'absente du camp de jour ou d'une sortie (voir la section **responsabilités parentales**).

Santé de votre enfant

Santé

Lorsque votre enfant présente de la fièvre ou tout autre malaise l'empêchant de participer aux activités, il sera immédiatement retourné à la maison. Cela s'applique également si votre enfant présente des poux ou des lentes lors de la pédiculose qui sera réalisée à quelques reprises durant l'été. Votre enfant pourra revenir au camp, après vérification par la coordonnatrice.

Pour toute **médication** où l'administration devra être supervisée par notre personnel, le parent devra remplir une autorisation à cet effet. Demandez ce formulaire auprès de notre coordonnatrice.

Service des loisirs

Les sorties

Plusieurs sorties sont organisées. En tout temps, le personnel du Service des loisirs peut reporter une sortie pour cause de mauvaise température ou toute autre raison. Dans le cas d'une température incertaine, communiquez au 450 473-5918 au poste 221 ou 223 le matin même de la sortie à partir de 8h, et nous vous indiquerons sur le message si la sortie aura lieu ou non.

Votre enfant doit obligatoirement être inscrit au camp de jour pour bénéficier des sorties offertes. Il est essentiel de respecter les heures mentionnées pour assurer le bon fonctionnement de nos activités. Prenez note que votre enfant devra attendre l'autorisation de notre personnel avant de quitter, à moins d'avis contraire, lors de retour au centre communautaire.

Lorsque votre enfant n'est pas inscrit à la sortie, le camp de jour demeure ouvert.

Lors des sorties, votre enfant doit obligatoirement porter le chandail du camp de jour afin qu'il soit bien identifié aux couleurs du groupe et ainsi faciliter nos activités et assurer sa sécurité sur les sites.

Responsabilités parentales

Comme parents, nous comptons sur votre entière collaboration pour faciliter le bon déroulement de nos activités. Voici quelques responsabilités parentales qui facilitent notre travail auprès de votre enfant :

- Prendre connaissance du guide des parents.
- S'assurer que votre enfant arrive aux heures demandées.
- S'assurer que votre enfant apporte au camp de jour, tout ce dont il a besoin (voir la section **En tout temps votre enfant doit avoir**).
- Les effets personnels de votre enfant devront être dûment identifiés.
- Communiquez avec nous pour tout changement face à la santé de votre enfant (allergie, maladie, médication).
- Communiquez avec le Service des loisirs lors de température incertaine à partir de 8h.
- Communiquez avec la coordonnatrice lorsque votre enfant ne peut participer à une activité.
- Assurez le transport de votre enfant en tout temps et informez le personnel si une autre personne doit venir chercher votre enfant.
- Informez le personnel de tout changement ou particularité chez votre enfant.
- Planifiez à l'avance d'une alternative si votre enfant doit quitter le camp de jour pour cause de maladie ou ne peut pas participer aux activités.
- Advenant le bris de matériel ou d'équipement fait délibérément ou volontairement par un enfant, les coûts de remplacement devront être assumés aux frais des parents.
- S'assurer que votre enfant ait son chandail du camp de jour lors des sorties.

Interventions & règles de vie

Pour assurer la sécurité et surtout le bon fonctionnement des activités, voici les mesures qui seront prises dans le cas où votre enfant ne respecterait pas les consignes, les règles du groupe ou présenterait un comportement non adéquat.

Les mesures disciplinaires suivantes pourront être prises dans le cas où un enfant ne respecterait pas les règles :

- Un avertissement écrit est envoyé aux parents. Celui-ci devra être signé et retourné à la coordonnatrice du camp de jour;
- Expulsion du camp de jour sans remboursement.

Le service des loisirs se réserve le droit d'expulser et ce, sans préavis et sans remboursement, tout enfant qui aurait un comportement non adéquat (un grave problème de comportement, taxage, intimidation, commentaires racistes ou sexistes, harcèlement ou violence verbale ou physique envers un autre enfant ou un membre de notre personnel).

Politiques d'inscription et de remboursement

Politique d'inscription

Pour s'inscrire au camp de jour après le 31 mai 2019, des frais supplémentaires de 20 \$ s'appliqueront.

Toute modification à l'inscription ou ajout de sortie ne sera possible après le 1^{er} juin 2019.

Des frais totalisant 50 % du montant total s'appliquent également pour les non-résidents et ce, en tout temps au moment de l'inscription.

Politique de remboursement

Toute demande de remboursement doit se faire avant le début du camp de jour. Toute personne annulant l'inscription de son enfant après cette date ne sera aucunement remboursé sous aucune considération sauf sous présentation d'un rapport médical.

Si votre enfant est inscrit à une sortie et qu'il s'absente ou arrive en retard, aucun remboursement ne sera autorisé.

Sécurité

Les vêtements doivent permettre à votre enfant de bouger et de jouer sans contrainte et en toute sécurité. **C'est pourquoi les robes, les sandales (flip-flop, gougounes, talons hauts) ne peuvent être portées durant les activités. Les espadrilles assurent une sécurité pour éviter toute blessure fâcheuse à votre enfant.** Afin d'assurer la sécurité de tous les enfants, aucun geste violent, que ce soit physique ou verbal, ne sera toléré.